ARBR ARBR Association des Résidents du Bois Raguenet	**PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES** **DANS LE CADRE DE LA COVID 19** SAISON 2020-2021
ACTIVITE	**Foot Salle**
Type de pratique	~~Individuelle~~ Collective
<u>Référent COVID</u>	L'Animateur est le référent COVID pour son activité. Il est responsable de la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR, pour lui-même et les adhérents.
<u>Protocole Adhérent</u> - Masque -Gel Hydro-alcoolique (Gel HA) (<u>à ranger dans un petit sachet nominatif pendant le cours</u>) - Sac - Bouteille d'eau ***Aucun effet personnel ne doit être déposé dans la salle de sport hors sac Personnel***	Pour tous les adhérents **le port du masque est obligatoire** pendant les temps d'attente et de déplacement. L'adhérent : - **Arrive à l'heure en tenue adaptée à l'activité** - attend à l'extérieur du bâtiment en respectant la distanciation que l'Animateur vienne ouvrir **la porte du Gymnase.** - Attend pour entrer que le dernier élève du cours précédent soit sorti. - N'utilise pas les vetiaires et dépose ses effets personnels dans son sac de sport déposé dans les tribunes en respectant les règles de distanciation. - Apporte dans un sac **une paire de chaussures spécifique à l'activité** pour un usage dans la salle. - Se lave les mains avec du savon ou du Gel HA **avant et après le cours.** - A la fin du cours, sort de la salle rapidement. - **Toutes les personnes sur le bord du terrain portent un masque.**
<u>Protocole Animateur</u> - Masque - Gel HA - Fiche de présence - Registre Mairie (si présent)	Le port du masque est obligatoire à tout moment pour l'Animateur sauf pendant sa participation au match et il : - se désinfecte ou se lave les mains au début et à la fin de chaque séance - verrouille et déverrouille la porte d'entrée. - fait sortir les adhérents du cours précédent avant de faire entrer les adhérents du cours suivant. - s'assure du lavage des mains des adhérents. - Renseigne le **Registre d'occupation des salles et la fiche des adhérents présents** cours par cours - aère la salle à chaque fin de cours. - ouvre la porte latérale pour faire sortir les joueurs afin d'éviter de croiser les personnes en attente devant la porte du gymnase - aère le gymnase.
<u>Protocole Matériel</u> - Désinfectant virucide	L'Animateur **organise** en fin de cours **avec les adhérents la désinfection** des matériels et mobiliers utilisés avec un produit virucide (à base d'alcool à 70° ou eau oxygénée).
<u>Protocole locaux</u>	Gymnase municipale du Bois Raguenet - entretien par la Ville d'Orvault Cf. ***Modalités d'organisation ses activités associatives dans les équipements municipaux du 01/09/2020***
<u>Document de référence</u> – Mis à disposition de l'Animateur	- Guide des bonnes pratiques COVID-19 – Service Public. Fr (01/09/2020). - Modalités d'organisation ses activités associatives dans les équipements municipaux (01/09/2020). - Guide d'appui à la reprise rentrée 2020-2021 de la FFF d'août 2020.
Date et Version du document	V1 – 14septembre 2020
Signatures	L'ARBR L'Animateur